

DECISION N°2026/161

Le Maire de Portes lès Valence,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 dont notamment l'article R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2026 donnant pouvoir à Madame le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le devis auprès du Cabinet JP SASSOULAS Diagnostics Immobiliers pour la prestation suivante : diagnostic amiante et plomb avant travaux pour les 3 chalets du centre aéré « les Brûlats » sur la commune de Portes-lès-Valence.

DECIDE :

De signer avec le cabinet JP SASSOULAS Diagnostics Immobilier, 25 rue Frédéric Chopin, 26000 Valence, le devis n°83042 pour la prestation suivante : diagnostic amiante et plomb avant travaux pour les 3 chalets du centre aéré « les Brûlats » sur la commune de Portes-lès-Valence.

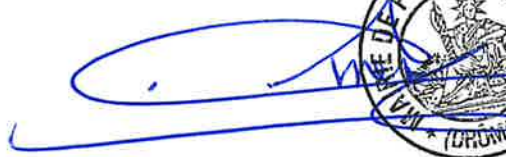
Le prix est de 2850,00 € HT

Le nombre de prélèvements ne pouvant être défini à l'avance, la facturation sera établie en fonction du nombre de préparation réellement analysées par le laboratoire selon les tarifs suivants :

- Prélèvement amiante : 3 € HT l'unité
- Analyse MOLP par un laboratoire accrédité : 27 € HT l'unité
- Analyse MET par un laboratoire accrédité : 47 € HT l'unité
- Visite complémentaire : 200 € HT

Madame le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes-lès-Valence, le vendredi 16 octobre 2026

  Madame le Maire
Geneviève GIRARD